



Rapport du Conseil synodal sur la cible Terre nouvelle 2009

1. Introduction

En juin de chaque année, le Synode décide du montant global (cible synodale) que l'EREN s'engage à verser aux œuvres d'entraide et de mission pour l'année suivante. Ce montant résulte du cumul de plusieurs éléments de nature différente. De plus, il est régulé par un mécanisme assez complexe de "vases communicants" entre les contributions (cibles) paroissiales et le *Fonds 1% Aide au Tiers-Monde* (voir annexe I). L'entier de cette "construction financière" est actuellement réexaminé. L'objectif est d'en soumettre au Synode de décembre 2008 une version réactualisée, plus simple et qui, dans la mesure du possible, fasse sens pour l'ensemble des partenaires concernés (Synode, paroisses, Conseil synodal, Plate-forme Terre nouvelle des Eglises romande, Fédération des Eglises protestantes de Suisse et œuvres d'entraide).

2. La cible synodale de l'EREN en bref

Pour mémoire, les destinataires de la cible synodale sont les œuvres d'entraides (EPER, PPP, DM) et le comité Notre Jeûne Fédéral. Les fonds recueillis à l'occasion du dimanche des Réfugiés (collectes paroissiales complétées par le Fonds 1% d'aide au Tiers-Monde) sont versés à l'EPER.

Dans la récolte de fonds pour soutenir ces œuvres (contributions paroissiales), les donateurs/trices (paroisses et dons individuels) peuvent choisir à quelle œuvre ils destinent leurs dons (EPER, DM, PPP). Ils ont aussi la possibilité de ne pas préciser l'attribution de leurs dons : ceux-ci sont alors comptabilisés séparément (rubrique "dons Terre nouvelle non attribués"). Enfin, ils peuvent également faire des dons à l'Action évangélique neuchâteloise : ce compte permet à l'EREN de soutenir divers projets diaconaux et missionnaires locaux.

L'EREN complète la cible, le cas échéant, en puisant dans le Fonds 1% Aide au Tiers-Monde. Créé dans les années 1970, ce dernier a pour but de garantir et pérenniser la volonté de l'EREN en faveur de l'entraide. L'EREN est la seule Eglise de Suisse romande à garantir sa cible sous cette forme.

3. Jalons pour l'avenir

Le Conseil synodal a chargé, en janvier 2008, le Conseil Terre nouvelle de réaliser le mandat suivant :

- analyser rubrique par rubrique les composantes de la cible synodale,
- mener une étude prospective du Fonds 1% aide au Tiers-Monde,
- lister les avantages et inconvénients de la garantie globale de la cible Terre nouvelle,
- faire une proposition quant au maintien (total et partiel) ou non de cette garantie.

Ce mandat s'inscrit dans le cadre du processus en cours visant à traiter la résolution 152 L (Rapport sur l'évaluation Terre nouvelle, Synode du 13 décembre 2006) :

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2007 avec une analyse des avantages et inconvénients du principe de garantie de la contribution globale (cible synodale) aux œuvres de mission et d'entraide.

Le retard dans le traitement de cette résolution est dû à trois facteurs. Premièrement, le Conseil synodal travaille actuellement avec une équipe sévèrement réduite. Deuxièmement, il y a eu deux changements de titulaires depuis juin 2007 au sein du département diaconie et entraide. Troisièmement, 2007 a été l'année d'un changement conséquent de structures (dissolution du Centre cantonal diaconie et entraide et mise en place du nouveau Conseil Terre nouvelle). Pour ces raisons, des retards se sont accumulés. Ceux-ci sont actuellement en train d'être comblés en fonction d'un ordre de priorité.

En avril 2008, le Conseil Terre nouvelle a rendu son rapport au Conseil synodal et ce dernier lui en a donné décharge. Ce précieux travail d'analyse va maintenant permettre au Conseil synodal d'arrêter les grandes lignes d'une nouvelle ligne politique, à partir d'une réflexion stratégique tenant notamment compte :

- d'une pesée d'intérêts entre avantages et inconvénients du maintien (ou de l'abandon) du principe de la garantie de la cible;
- de la situation financière actuelle de l'EREN et des différents efforts entrepris en vue de son amélioration;
- d'un souci plusieurs fois exprimé jusqu'ici de pouvoir poser un regard critique sur le travail des œuvres missionnaires.

Cette nouvelle ligne politique sera soumise à l'approbation du Synode dans sa session de décembre 2008.

En conséquence, le Conseil synodal propose de fixer le montant des cibles paroissiales (conformément au principe de calcul arrêté lors du Synode de juin 2007), mais de reporter la décision du maintien (ou de l'abandon) du principe de la garantie de la cible au Synode de décembre 2008.

4. Cibles paroissiales 2009

EREN Paroisses 2007	Nombre de paroissiens	Facteur péréquation paroissiale	Don empirique /paroissien	Nouvelle Cible 2009	Nouvelle cible 2009 arrondie	Cible 2008 (pour mémoire)
Neuchâtel	10'281	1.2	7.45	91'912	92'000	89'600
Entre-deux-Lacs	7'753	1.1		63'536	63'500	66'100
La Côte	3'606	1		26'865	26'900	33'300
La BARC	4'229	1.2		37'807	37'800	40'600
Joran	7'518	1		56'009	56'000	49'500
Val-de-Travers	6'273	0.8		37'387	37'400	40'700
La Cascade	3'159	0.9		21'181	21'200	21'500
Est du Val-de-Ruz	2'137	0.9		14'329	14'400	14'700
Val-de-Ruz Ouest	2'262	0.9		15'167	15'200	14'700
Hautes Joux	6'086	0.85		38'540	38'600	45'000
Chx-de-Fds	13'056	0.85		82'677	82'700	84'200
Langue allemande	291	1		2'168	2'200	3'400
Divers					2'100	1'700
	66'651	1		487'577	490'000	505'000

Commentaire:

- Le nombre de paroissiens a été corrigé selon les statistiques 2007

Résolution :

Le Synode fixe, pour 2009, un montant global (cible synodale) de 580'000 francs en faveur des œuvres d'entraide et de mission protestantes reconnues (PPP, EPER et DM-échange et mission).

CIBLE SYNODALE

Composition et fonctionnement

<i>Contributions paroisses</i>	Contributions par la FEPS et au Jeûne Fédéral (statutaires et volontaires) <i>prélevées sur ou complétées par le Fonds 1%</i>	
Minimum fourchette <ul style="list-style-type: none"> • Abos TN • Versements directs paroissiens sur compte TN EREN • Versements directs aux œuvres (info mensuelle) • Versements paroisses (résultats activités et compléments caisse) • Donateurs divers 	Contributions fixes ou évolutives	Collectes
	EPER (FEPS) ▷ 40'000 francs +Table Ronde ▷ 15'000 francs	Journée des Réfugiés →EPER ▷ 20'000 francs
		Jeûne Fédéral → Viré sur compte spécial ▷ 15'000 francs
Total paroisses : 490'000 francs	Total Fonds 1% : 90'000 francs	
Si atteintes : OK Si pas atteintes : complétées par Fonds 1%		
TOTAL CIBLE SYNODALE 580'000 francs		